

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**

**A.A.T.L. – D.U.**

**Monsieur François TIMMERMANS  
Fonctionnaire délégué**

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

Réf DU : 04/pfu/161534

Réf DMS : 2043-0081/01/2005-029PU

Réf CRMS : AVL/KD/BXL-2.1180/s.445

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Place de la Liberté, 12.

Installation de deux hampes de drapeaux en façade avant.

**Avis conforme** (*Dossier traité par M. Sv. De Bruycker – DU et M. St. Duquesne – DMS.*)

En réponse à votre lettre du 7 novembre 2008, en référence, reçue le 12 novembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 novembre 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme défavorable.

La demande concerne l'installation de deux hampes pour drapeaux en façade avant de l'immeuble sis au n°12, place de la Liberté. La CRMS rappelle que la place de la Liberté constitue un ensemble classé comme site, formé par la place, les façades et les toitures des maisons qui la bordent. La place de la Liberté se caractérise par son ordonnance néo-classique qui figure parmi les plus remarquables et les plus homogènes qui soient conservés en Région bruxelloise.

La demande, introduite en février 2005 (!), émane de l'Institut italien pour le Commerce extérieur. Le projet propose l'installation de deux mâts pour deux drapeaux (l'un italien, l'autre européen), à fixer soit sur le balcon, soit sur la façade. Les mâts auraient une hauteur de 3m, 4m ou 6m et les drapeaux seraient de 100x150cm ou 150x200cm. Une fiche technique précise le type de fixation des drapeaux sur les mâts. Le type de fixation des hampes (avec ou sans tirant) sur la façade ou sur le balcon n'est, par contre, pas documenté.

Afin de conserver la parfaite unité des façades classées, la CRMS n'encourage pas la fixation de nouvelles hampes (qui n'ont jamais existé dans le cas présent).

***Par conséquent, elle émet un avis défavorable sur la demande.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. St. Duquesne).

G. VANDERHULST

Président f.f.